

Les subsides

Ainsi que le député de York-Est (M. Redway) l'a mentionné au cours de ce débat, j'espère que mon collègue ne se contentera pas de mesures de rapiécage. Il faudrait, au contraire, qu'il appuie le point de vue du gouvernement, pour que nous aboutissions à une stratégie globale. Je suis persuadé que les recommandations finales lui paraîtront justes et équitables.

M. Young: Monsieur le Président, je n'ai absolument rien à reprocher à la commission Forget. Je tendrais plutôt à l'appuyer, puisqu'elle a aussi estimé que le gouvernement avait très mal agi. Je m'attends que la commission ou, du moins, quelques-uns de ses membres, recommandent au gouvernement de faire justement ce qu'on réclame au moyen de cette motion.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant écoulée. Le débat se poursuit avec le député de Gander-Twillingate (M. Baker).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, j'ai certaines précisions à apporter sur cette mesure en ce qui concerne Terre-Neuve. D'abord, je signale que tous les militaires, dans cette province, ont été informés qu'il leur était interdit de présenter au gouvernement fédéral des instances pour exprimer leur désaccord sur la mesure que ce dernier vient d'instaurer. À Terre-Neuve, les membres des Forces armées ne sont pas autorisés à signer des pétitions, à écrire des lettres ou à adresser aux députés libéraux des instances pour s'opposer de quelque façon que ce soit à cette mesure du gouvernement du Canada. Je ne connais pas d'autre exemple d'une mesure comme celle que les Forces armées ont adoptée à Terre-Neuve à l'égard de leurs effectifs. Je trouve inacceptable que l'on interdise aux résidents de St. John's, de Gander ou du Labrador de signer des pétitions, d'écrire des lettres, d'effectuer des appels téléphoniques ou d'adresser des instances aux députés des partis d'opposition. Je ne crois pas que les Forces armées du Canada aient jamais agi ainsi auparavant. Le Canada n'est pas un pays communiste; nous jouissons de la liberté d'expression. Je trouve absolument déplorable que les Forces armées dictent leur conduite à ses effectifs de Terre-Neuve. Le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) devrait intervenir. Si c'est lui qui a adressé aux Forces armées des directives à cet égard, il devrait les abroger; autrement, il devrait réprimander les fonctionnaires ou les militaires qui ont pris cette initiative. C'est absolument scandaleux que les membres des Forces armées et leurs familles ne soient pas autorisés dans cette province à adresser des instances à un homme politique simplement parce que celui-ci fait partie du parti libéral ou du Nouveau parti démocratique.

● (1530)

Voyons un peu jusqu'à quel point cette mesure du gouvernement du Canada touche Terre-Neuve. Cela va faire perdre quelque 65 millions de dollars à 6,000 citoyens de cette province. Terre-Neuve compte proportionnellement plus d'habitants admissibles aux prestations accordées aux anciens combattants que toute autre province canadienne. C'est un phénomène assez récent, car on a décidé que ceux qui avaient

navigué dans des eaux dangereuses au cours de la guerre étaient admissibles aux allocations d'anciens combattants. Nous savons tous dans quelle condition les travailleurs peuvent toucher les prestations d'assurance-chômage, ainsi que les montants maximum et minimum. Si nous tenons compte du montant moyen et si nous les multiplions par les 6,000 Terre-neuviens que touche cette mesure, nous constatons que ces Terre-Neuviens vont toucher 65 millions de dollars de moins. C'est une infamie, tout comme sont les chèques que le gouvernement envoie. Quand un chômeur touche son premier chèque d'assurance-chômage, c'est pour la première semaine des prestations; deux semaines plus tard, il reçoit son chèque régulier d'assurance-chômage. Il est payé à toutes les deux semaines. Le montant est arrondi au dollar près. Si nous utilisons le diviseur du gouvernement, nous constatons qu'à Terre-Neuve, 400 personnes environ touchent des chèques au montant minimum, soit \$1 la première fois, et \$2 par la suite.

M. Rodriguez: Combien coûte l'émission des chèques?

M. Baker: Monsieur le Président, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) pose une bonne question. L'émission de chacun de ces chèques coûte \$1.56 dans l'ensemble du Canada et \$1.67 à Terre-Neuve.

M. Rodriguez: C'est scandaleux.

M. Baker: Il faut ajouter \$1 pour tenir compte des frais après que le chèque est encaissé. L'émission d'un chèque de \$1 coûte \$2.67, et il en coûte autant pour un chèque de \$2.

A l'heure actuelle, dans la province de Terre-Neuve, il y a 100,400 prestataires de l'assurance-chômage. En janvier, les prestataires étaient au nombre de 100,668 et la population active était de 227,000. En février, 224,000 personnes faisaient partie de la population active de cette province. Pour la première fois dans l'histoire de Terre-Neuve, plus de 100,000 personnes étaient inscrites à l'assurance-chômage.

M. Henderson: Plus de 40 p. 100.

M. Baker: C'est exact. La proportion est supérieure à 40 p. 100; elle est en fait plus près de 48 p. 100.

Le ministre a déclaré à la Chambre que le gouvernement avait créé 8,000 emplois à Terre-Neuve au cours de la dernière année. Le gouvernement provincial prétend, dans une annonce qu'il fait paraître dans un journal, qu'il a créé 7,000 emplois durant la dernière année dans cette province. J'ai vérifié auprès du bureau d'assurance-chômage de St. John's ce matin, à 10 heures, et on m'a donné les chiffres que je viens de citer. Qui sait quel est le taux de chômage à Terre-Neuve? Si plus de 100,000 d'une population active de 224,000 sont en chômage, comment le gouvernement peut-il prétendre qu'il a créé 8,000 emplois dans la dernière année et que le chômage est en baisse? D'où le gouvernement tire-t-il ses chiffres? Où Statistique Canada prend-il les siens? Le Bureau annonce un taux de chômage de 20 p. 100 à Terre-Neuve. Les Terre-Neuviens se demandent où sont tous ces emplois. Que fait le gouvernement de l'assurance-chômage? Pourquoi agit-il comme il l'a fait?